



COMMUNICATION : Trigance

Finances Communales 2024



Le Budget Primitif

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée.

Les orientations du BP 2024

- ▶ poursuite des investissements prioritaires
- ▶ maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement
- ▶ aucune hausse de fiscalité



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Trigrance

Nos prévisions de dépenses restent conformes à 2023 avec cependant une hausse des charges de personnel et qui correspondent à diverses primes de revalorisation et de changement d'échelon pour le personnel titulaire. A noter également le recrutement de 2 personnes à temps partiel Alice Janssen pour la cantine, et Sylvie Giroud pour le secrétariat.

Budget Primitif 2024

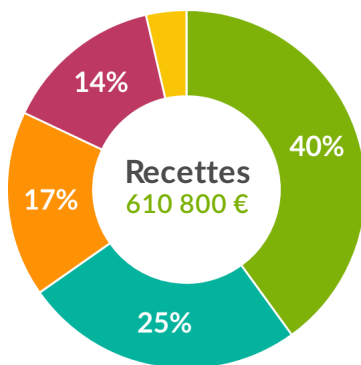
Fonctionnement

610 800 €

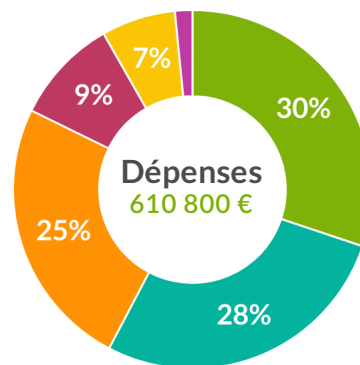
Investissement

735 082 €

Fonctionnement

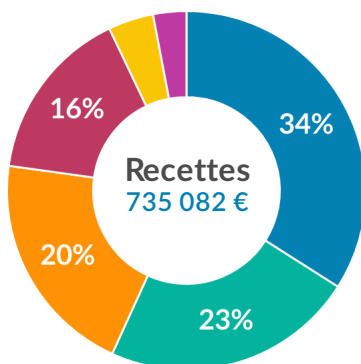


Dotations et participations :	244 488 €
Excédent antérieur :	154 142 €
Impôts et taxes :	102 400 €
Autres recettes :	87 600 €
Produits des services :	22 170 €

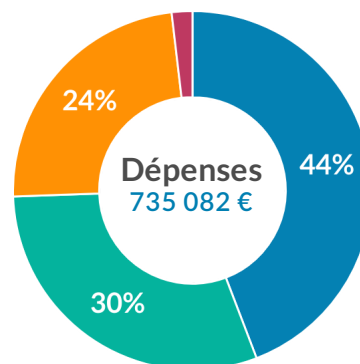


Charges de personnel :	184 000 €
Charges générales :	168 430 €
Virement à section d'invest :	150 000 €
Charges gestion courante :	58 000 €
Autres dépenses :	40 770 €
Intérêts d'emprunts :	9 600 €

Investissement



Emprunt :	250 000 €
Dotations et subventions :	167 513 €
Virement de section de fonct :	150 000 €
Excédents de fonct capitalisés :	115 559 €
Produits des cessions :	30 000 €
Autres recettes :	22 010 €



Dépenses d'équipement :	324 804 €
Déficit d'invest reporté :	222 637 €
Remboursement du capital :	173 945 €
Autres dépenses :	13 696 €

Les orientations du Budget

- ▶ poursuite des investissements prioritaires
- ▶ maîtrise des dépenses courantes de fonctionnement
- ▶ aucune hausse de fiscalité



Visitez notre site internet



FINANCES COMMUNALES : PERSPECTIVES ET PROJETS 2024

Présentation du Budget Primitif : Trigrance

Cour d'école



Projets d'investissement et vie de la commune

aménagement éco hameau :

176 000 €

led éclairage public :

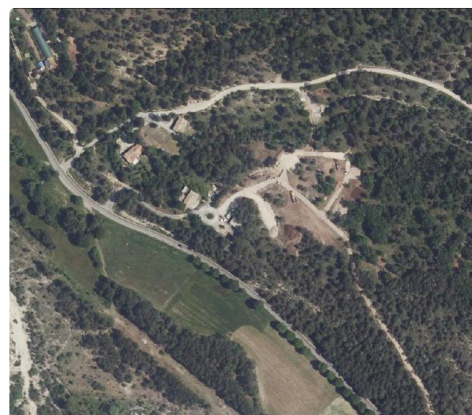
28 000 €

Aménagement cour école :

15 741 €

acquisition parcelles bassins eau :

8 000 €



Eco hameau

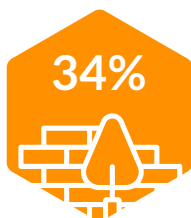
Comment se répartissent les dépenses de la commune en 2024



43%

410 430 €
Admin générale

1 909€ / habitant



34%

324 804 €
Infrastructures

1 511€ / habitant



19%

183 545 €
Rembours dette

854€ / habitant



3%

32 456 €
Autres dépenses

151€ / habitant

Admin générale : Administration générale dont charges de personnel, entretien, maintenance, fournitures, prestations de services, électricité, télécom, eau | Infrastructures : Travaux, constructions, rénovation de bâtiments, acquisitions, études | Rembours dette : Remboursement dette

Fiscalité communale

pour rappel sur la fiscalité

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bati	20.52%	69 378 €
Taxe Foncière Non-Bati	87.84%	10 277 €
Taxe Hab Res Secondaire	13.50%	35 667 €

Aucune hausse de la fiscalité prévue en 2024.



Le Budget Primitif 2024 traduit la volonté municipale de poursuivre nos engagements avec notamment la maîtrise de nos dépenses courantes, gage de la pérennité de notre santé financière et d'un non-recours à la fiscalité. Nous démarrons avec la fin des travaux d'aménagement de l'éco hameau un nouveau cycle dans la réalisation de ce projet. Le passage de l'éclairage public en LEDS réalisé cette année ouvre des perspectives d'économie d'énergie et un mode d'éclairage plus performant sur le plan environnemental. Le réaménagement de la cour de l'école permettra aux enfants et aux enseignants d'évoluer dans un cadre plus agréable et sécurisé.